



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/468

Convention de mise à disposition d'espace technique sécurisé avec la Région Auvergne
Rhône-Alpes

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction Systèmes d'information et transformation numérique

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRERY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/468 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ESPACE
TECHNIQUE SECURISE AVEC LA REGION AUVERGNE
RHONE-ALPES (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE
DE LYON - DIRECTION SYSTÈMES D'INFORMATION ET
TRANSFORMATION NUMÉRIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

La Ville de Lyon est en cours d'adhésion à la centrale d'achats régionale Auvergne-Rhône-Alpes dont l'offre AMPLIVIA permet de faire bénéficier de ses marchés relatif aux services de communications électroniques.

L'adhésion à AMPLIVIA permettra pour la Ville de Lyon de bénéficier du réseau du rectorat (réseau Renater) et de faire transiter le flux internet pédagogique des écoles tout en optimisant les coûts de fonctionnement.

Par ailleurs, outre l'accès au réseau Renater, cette adhésion ouvre d'autres perspectives d'évolution pour les besoins de la Ville de Lyon. En effet, parmi les services proposés dans le catalogue AMPLIVIA, la Ville de Lyon pourrait, entre autres, faire évoluer sa connexion Internet afin d'optimiser les performances de celle-ci et les coûts de fonctionnement associés.

II - Propositions :

L'utilisation des services proposés dans le cadre d'AMPLIVIA nécessite de se raccorder à un Point de Présence Opérateur (PoP). Un des PoP utilisé, le « PoP Confluence », est hébergé dans l'Hôtel de Région, dans un local sécurisé et sous contrôle d'accès.

Dans ce contexte, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition d'espace technique sécurisé avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour une durée allant jusqu'à la fin du marché AMPLIVIA 2020, soit le 2 février 2027.

La Ville conservera la maîtrise de l'administration, la maintenance et l'exploitation des systèmes hébergés, ainsi que la gestion des applications et des processus. Elle pourra, en outre, s'acquitter d'une redevance de 3600€ HT par an et par baie en cas d'installation d'équipements actifs, redevance correspondant au prorata des frais de consommation électrique.

La présente convention a pour objet de définir les conditions selon lesquelles la Région met à disposition son espace technique pour accueillir les infrastructures informatiques de la Ville ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Oùï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1 - La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Région Auvergne Rhône-Alpes, pour la mise à disposition d'un espace technique sécurisé, est adoptée.
- 2 - M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 3 - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les exercices 2021 et les suivants, programme RECIT, opération INFRA, nature 62878, fonction 020.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET